



Opération Eco-Défis
des artisans-commerçants
de la Métropole Rouen Normandie

Charte d'engagement

Je, **soussignée** RETOUT Patricia

Dirigeante de STUDIO PAT

Situé 112 Quai de la Libération – 76480 DUCLAIR

- **autorise les institutions partenaires** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie, Métropole Rouen Normandie), à **communiquer** sur les engagements de mon entreprise et/ou de mes établissements dans le cadre des éco-défis,

et m'engage à :

- **maintenir les pratiques** relatives aux défis que j'ai choisi de relever après l'obtention du label (labellisation valable 1 an),
- **sensibiliser ma clientèle** aux actions mises en place dans mon établissement, à communiquer sur l'opération éco-défis,

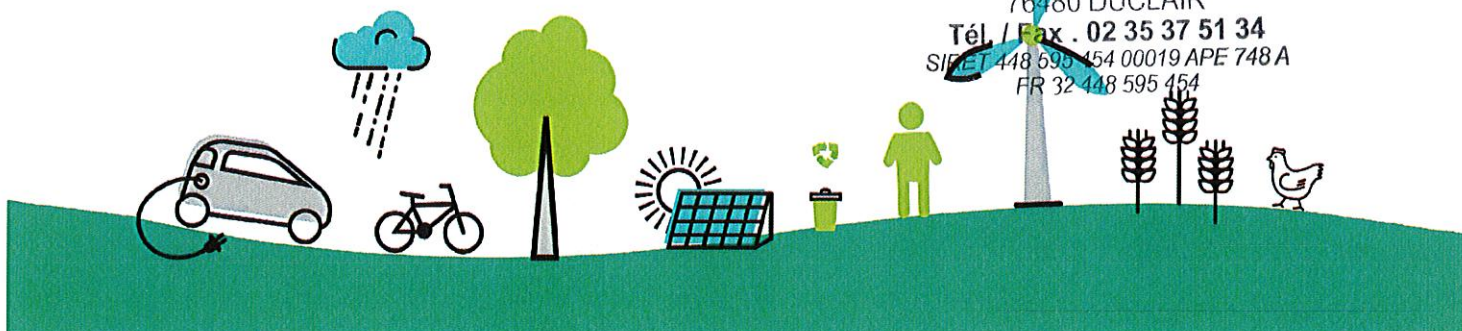
Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements pourrait conduire au retrait des droits d'usage du label.

Fait à Duclair....., le 19/10/21.

Signature du chef d'entreprise

Cachet de l'entreprise

STUDIO Pat - PHOTOGRAPHE
 112, Quai de la Libération
 76480 DUCLAIR
 Tél. / Fax : 02 35 37 51 34
 SIRET 448 595 454 00019 APE 748 A
 FR 32 448 595 454



Opération Eco-Défis
des artisans-commerçants
de la Métropole Rouen Normandie

Dossier de labellisation

Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : STUDIO PAT

Nom, Prénom du chef d'entreprise : RETOUT Patricia

Adresse : 112 Quai de la Libération

CP : 76480

Ville : DUCLAIR

Tél. : 02.35.37.51.34

Mail : studiopat1@aol.com

N° SIRET : 448.595.454.00019

Activité : Photographe - Portraitiste

Date de dépôt du dossier : 07/10/2021

Conseiller CMA76 accompagnant l'entreprise Bruno Lemière

Avis du comité de labellisation (réservé au comité)

Avis positif Avis positif avec réserve Avis négatif

Observations éventuelles :

.....

.....

Fait à Rouen....., le 17/12/2021

Signature du Président du comité



Défis relevés et à engager

Rappel : vous devez relever à minima 3 défis dont un nouveau et devant appartenir à au moins 2 familles de défis distinctes. L'entreprise peut choisir 2 défis déjà relevés durant les 2 dernières années et mettre en oeuvre un défi supplémentaire au minimum.

Code	Nom du Défi	Actions déjà menées / Impacts obtenus et justificatifs	Actions à engager / Objectifs / Impacts visés	Avis et commentaires du comité
Démarche et consommation Eco-Responsable		Démarche et consommation Eco-Responsable		
RES6	Numérique responsable		Va installer un moteur de recherche éco-responsable	
RES7	Produits d'entretien		Va substituer le vinaigre blanc à l'ammoniac pour l'entretien de ses locaux	
Energie		Energie		
ENE3	Isolation thermique	Petite consommation de chauffage électrique Isolation performante des locaux (toiture) Double vitrage		
ENE4	Eclairage intérieur et extérieur	Absence d'enseigne lumineuse Absence d'éclairage nocturne Eclairage intérieur aux tubes fluorescents		
ENE5	Equipements sobres en consommation d'énergie		Le passage au développement numérique va engendrer des économies d'énergie (suppression de l'utilisation de plusieurs matériels indépendants développeuse/tireuse, suppression du chauffage de la pièce de production)	
Eau		Eau		
EAU2	Rejet d'effluents		1) L'abandon du procédé de développement argentique engendre la suppression de rejets des eaux de rinçage des matériels souillés au sein du réseau d'assainissement collectif 2) Désormais les eaux de lavage des sols sont rejetées au sein du réseau d'assainissement collectif	
EAU3	Pollution des sols et de la ressource en eau		L'abandon du procédé de développement argentique entraîne la suppression du stockage de matières liquides dangereuses (produits et déchets) et par conséquent supprime le risque de pollution des sols	
Gaz à effet de serre - Air - Bruit		Gaz à effet de serre - Air - Bruit		
Prévention des déchets		Prévention des déchets		
PRE1	Stop au gaspillage et réduction des déchets		L'abandon du procédé de développement argentique supprime la production de déchets dangereux → suppression de 300 litres/an de chimies usagées	
PRE6	Emballages clients	Utilisation de sacs biodégradables qui sont donnés aux clients qu'en cas de réel besoin		
Gestion des déchets		Gestion des déchets		
DEC1	Tri des déchets et réduction des déchets ménagers et assimilés	Tri l'ensemble des déchets (plastiques, emballages propres, cartons) et port à la déchetterie		
DEC2	Déchets dangereux	Les chimies usagées sont stockées et collectées par un prestataire spécialisé (avec traçabilité conforme) Les piles et matériels d'éclairage sont tris et déposés en point de collecte public Les matériels électroniques sont démantelés sur place et ce qui n'est plus utilisable est trié et porté en déchetterie		
DEC5	Point de collecte	Présence d'un collecteur de piles pour la clientèle		
Déplacement - Transport		Déplacement - Transport		